

République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI

L/2017/N°0018-7AN

AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD CADRE DE COOPERATION ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE DEMOCRATIQUE D'ETHIOPIE

L'Assemblée Nationale ;

Vu la Constitution en ses articles 72 et 149 ;

Après en avoir délibéré, adopte la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de l'Accord Cadre de Coopération entre le Gouvernement de la République de Guinée et le Gouvernement de la République Fédérale Démocratique d'Ethiopie.

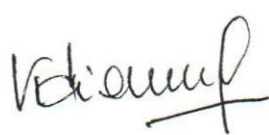
Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry le 14 JUN 2017

Le Secrétaire de Séance


Honorable Daouda David CAMARA

Le Président de Séance


Claude Kory KONDIANO

